



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mars 2019
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Point 3 a) i) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : les systèmes de protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles

Table ronde d'experts sur la façon de tirer parti des synergies et d'obtenir des financements

Résumé de la Présidente

1. Le 15 mars 2019, la Commission de la condition de la femme a organisé une table ronde d'experts sur le thème « tirer parti des synergies et obtenir des financements ». Les participantes et participants ont échangé des vues, des données d'expérience et des pistes de réflexion sur la question, en mettant l'accent sur la présentation de stratégies et de résultats, le renforcement du dialogue et les engagements à prendre pour la suite. La Vice-Présidente de la Commission, Rena Tasuja (Estonie), a présidé le débat.

2. Ont participé à la table ronde les expertes et experts suivants : Maritza Rosabal, Ministre caboverdienne de l'éducation, de la famille et de l'inclusion sociale ; Gita Sen, Directrice du Ramalingaswami Centre on Equity and Social Determinants of Health de la Public Health Foundation of India ; Tara Cookson, Cofondatrice et Directrice de Ladysmith ; Nato Kurshitashvili, spécialiste de la problématique femmes-hommes au pôle Transport et technologies de l'information et des communications des Pratiques mondiales de la Banque mondiale ; Fernando Filgueira, chercheur principal au Centre d'information et de recherche de l'Uruguay. Christina Behrendt, Chef du Groupe de la politique sociale du Département de la protection sociale (Organisation internationale du Travail), a participé au débat en tant que commentatrice. Les représentantes et représentants de quatre États Membres et de huit organisations de la société civile ont également pris part au débat avec les experts.



Contexte

3. Il est impératif de prendre conscience du lien entre protection sociale, services publics et infrastructures durables pour promouvoir l'avancement des femmes et des filles, et notamment pour aider celles qui sont victimes de formes multiples et croisées d'inégalités. Les stratégies mises en place dans ces domaines doivent être bien conçues et intégrées, et être complétées par des mesures macroéconomiques visant à améliorer la création d'emplois et les moyens de subsistance. Les femmes sont plus souvent exclues de ces systèmes de protection et de ces services, comme le montrent l'écart mondial entre les femmes et les hommes en matière de pensions de vieillesse (10,6 %) et le fait qu'elles soient les plus nombreuses à occuper des emplois informels et précaires.

4. Les cadres normatifs mondiaux, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sont essentiels pour tirer parti des synergies et obtenir des financements en faveur de la protection sociale, des services publics et des infrastructures durables au service de l'égalité des genres et de l'avancement de toutes les femmes et les filles. Les objectifs de développement durable n^{os} 1, 5 et 10, notamment les cibles 1.3 et 5.4, mettent tout particulièrement en évidence l'importance de mettre en place des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables qui tiennent dûment compte de la problématique femmes-hommes.

5. Si l'on veut réduire les disparités liées au genre dans ces trois domaines, il faut se défaire de l'idée erronée selon laquelle il n'y aurait pas suffisamment de marge de manœuvre budgétaire pour financer les investissements nécessaires à la promotion de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes. Dans beaucoup de pays, il est possible d'accroître cette marge de manœuvre et de rendre les structures fiscales plus progressives. Ces mesures requièrent certes une volonté politique mais elles peuvent contribuer à augmenter considérablement les ressources disponibles pour investir dans des politiques et services qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes. L'action des pouvoirs publics doit être soutenue par un climat international propice, notamment dans le cadre d'une coopération fiscale internationale visant à lutter contre les flux financiers illicites et la fraude fiscale.

Tirer parti des synergies et obtenir des financements en faveur de la mise en place de systèmes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes

6. À l'échelle mondiale, l'écrasante majorité des soins et travaux domestiques non rémunérés sont effectués par des femmes et des filles. Malgré leur importance pour le bien-être économique et social, ces tâches sont souvent méconnues et sous-estimées. L'élaboration et la mise en œuvre de politiques sociales et économiques tenant compte de la problématique femmes-hommes peuvent aider à assurer une répartition plus équitable des responsabilités liées au soin et à l'entretien. Investir dans des services complets de garde d'enfants peut avoir des effets multiplicateurs positifs sur les familles, notamment en permettant aux parents de chercher un emploi et en favorisant la création d'un nombre considérable d'emplois.

7. Les inégalités liées au genre dans le monde du travail sont étroitement liées aux disparités qui existent dans la répartition des tâches familiales non rémunérées, lesquelles font que les femmes disposent de moins de temps et d'occasions pour s'instruire et entrer dans la vie active. S'il existe des écarts entre régions, le taux d'activité des femmes a globalement stagné et demeure généralement inférieur à celui des hommes. L'existence de services de garde d'enfants subventionnés et de très

bonne qualité, ainsi que de congés de maternité et de paternité, est décisive pour la capacité des femmes d'entrer sur le marché du travail et d'y demeurer.

8. Les transferts en espèces représentent une source de revenus essentielle pour les personnes et les familles. Le fait d'assortir ces transferts de conditions peut créer une demande de services, éducatifs ou de santé, notamment. Cependant, du fait de la rigidité de certaines de ces conditions et de l'insuffisance des investissements faits dans les services publics, il existe un écart entre la demande ainsi créée et l'offre de services de très bonne qualité. Les systèmes de protection sociale doivent être conçus d'une manière qui tienne compte de la situation des femmes et des filles et il convient de mener une évaluation approfondie de l'incidence du caractère conditionnel des transferts sur leur vie.

9. Les droits fondamentaux des femmes et des filles doivent être pris en considération lorsque l'on envisage d'investir dans des services publics tels que la couverture sanitaire universelle, notamment en levant les obstacles liés à l'offre et à la demande, qui limitent l'accès aux services. Il est essentiel de reconnaître et de tenir compte des liens qui existent entre le financement, la fourniture de services de santé et les infrastructures dans le cadre de l'action menée pour renforcer les systèmes de santé et de couverture sanitaire universelle.

10. L'absence d'infrastructures et de services de transport tenant compte de la problématique femmes-hommes entrave la mobilité des femmes et des filles. Les obstacles à l'accès à des services de transport abordables touchent de manière disproportionnée les femmes et accentuent leurs contraintes de temps. Les femmes et les filles sont également particulièrement exposées à l'insécurité dans les transports, ce qui peut empêcher les premières de chercher un emploi loin de chez elles ou d'accéder aux services, et entraîner un absentéisme scolaire chez les secondes. Investir dans les transports n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen de garantir l'accès aux services publics et, de manière plus générale, de créer des revenus.

11. Appliquer une analyse intersectorielle aux systèmes de protection sociale, aux services publics et aux infrastructures durables permet de prendre en considération, au moment de l'élaboration des politiques, les besoins des femmes et des filles, qui sont marginalisées pour des raisons liées à la pauvreté, à l'appartenance ethnique, à la race, à la caste, à l'âge, à l'orientation sexuelle et l'identité de genre, au handicap, à l'appartenance à une communauté autochtone, au statut de migrantes ou de réfugiées et au milieu géographique.

La voie à suivre

12. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres se sont engagés à réaliser l'égalité des genres et l'avancement de toutes les femmes et les filles, et à ne laisser personne de côté. L'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030, ainsi que les cibles qui leur sont associées, doit montrer que les droits et les besoins des femmes et des filles sont placés au cœur des systèmes de protection sociale, des services publics et des infrastructures durables.

13. Les données recueillies sur la protection sociale, les services publics et les infrastructures doivent inclure des renseignements sur le vécu des femmes et des filles. Les enquêtes sur les budgets-temps peuvent aider à mieux comprendre et à mieux faire connaître le travail non rémunéré que font les femmes et étayer ainsi la prise de décisions. Les enquêtes sur la mobilité doivent porter sur la question des coûts par rapport aux moyens, de l'accessibilité et de la sûreté et être complétées par des études qualitatives afin de faire en sorte que les systèmes de transport améliorent

l'accès des femmes et des filles aux services publics et leur permettent de bénéficier des systèmes de protection sociale.

14. En faisant des choix judicieux, les gouvernements peuvent orienter les investissements vers la mise en place de politiques publiques qui promeuvent l'égalité des genres, accroissent la participation des femmes à la vie active et réduisent les responsabilités familiales non rémunérées qu'elles exercent. Un tel changement ne peut intervenir que s'il existe une volonté politique de rendre les systèmes d'imposition plus progressifs, de réduire les dépenses qui n'ont pas d'incidence sur l'efficacité et la qualité et d'augmenter les investissements dans la protection sociale, les services publics et les infrastructures durables.

15. Allouer des ressources à la mise en place de systèmes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures durables qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes est un investissement à long terme dans le capital humain et social qui, en fin de compte, favorise une croissance économique inclusive. Les gouvernements doivent tenir compte du principe de l'égalité des genres lors de la planification des activités et de l'établissement des budgets afin de promouvoir une procédure budgétaire plus participative et plus transparente, qui permet de générer des revenus de toutes les sources existantes et de redéfinir les priorités en ce qui concerne les dépenses publiques consacrées à la réalisation de l'égalité des genres et à l'avancement des femmes.
